



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 98922

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation du centre hospitalier George-Sand dans le Cher et notamment sur l'évolution des sites de Chezal-Benoit et Dun-sur-Auron. Il apparaît en effet que deux projets concernant ces sites vont dans le sens de leur affaiblissement. Il s'agit de la suppression des gardes médicales de nuit ainsi que le départ de services de ces sites, l'addictologie à Chezal-Benoit et les pharmacies à Chezal-Benoit et à Dun-sur-Auron, pour leur regroupement à Bourges. Si ces mesures se mettaient en oeuvre, il s'agirait d'une régression médicale et d'une réelle prise de risques pour les malades et les personnels de ces établissements. De tels projets apparaissent tout à fait inacceptables, ils provoquent à juste titre l'émoi et la mobilisation des personnels de l'établissement. C'est pourquoi il lui demande de faire en sorte que ces projets soient abandonnés et que les gardes médicales de nuit comme les services de pharmacie soient préservés sur l'ensemble des sites. Pour cela les moyens nécessaires doivent être attribués à cet établissement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98922

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 864

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)